



DÉVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE HARMONIEUSEMENT SUR LE TERRITOIRE MARNAIS

La bibliothèque départementale de prêt (BDP) est chargée de mettre en œuvre la politique du Conseil général en matière de développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire départemental.

En partenariat avec les communes et les intercommunalités, le Conseil général de la Marne a engagé une importante réorganisation du réseau départemental des bibliothèques qui a donné naissance en 2010 à un nouveau plan de développement dont l'objectif premier est d'améliorer l'offre de lecture publique en milieu rural. Tout l'enjeu de cette restructuration réside dans la mise en réseau des lieux de lecture d'un même territoire pour en faire de véritables lieux de vie socioculturels. L'impulsion politique locale, d'une part, et le développement des outils numériques, d'autre part, sont indispensables au bon fonctionnement de ce réseau. La signature de conventions de partenariat entre le Département et les collectivités territoriales ainsi que la mise en ligne du catalogue de la BDP favoriseront l'organisation du travail collaboratif au sein du réseau.

LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT, UNE MÉDIATHÈQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

A la tête du réseau départemental de lecture publique, la bibliothèque départementale de prêt œuvre au service des bibliothèques situées en milieu rural ou périurbain. Si le prêt de documents est sa vocation première, la BDP forme également le personnel des bibliothèques, conseille les élus sur un projet d'aménagement ou encore aide à la mise en place d'animations culturelles.

Soutenir l'action des bibliothèques publiques

- ▶ La BDP prête des livres, des CD, des DVD et des revues aux bibliothèques du département. Le renouvellement des collections s'effectue deux à trois fois par an et les documents réservés par les lecteurs sont acheminés par navette une fois par mois.
- ▶ Le personnel de la BDP accompagne les équipes des bibliothèques au quotidien dans la constitution et la gestion de leur fonds documentaire, l'aménagement de l'espace de lecture, l'utilisation des outils numériques, la mise en place de projets culturels, etc.

Conseiller les communes et intercommunalités

La BDP exerce une activité de conseil et d'expertise auprès des élus qui souhaitent construire ou réaménager une bibliothèque dans leur collectivité.

A noter : Le Conseil général participe au financement des travaux de construction ou de réhabilitation d'une bibliothèque, du mobilier et du matériel informatique nécessaires à son fonctionnement.

Aider à la mise en place d'actions culturelles

- ▶ La BDP met à disposition des bibliothèques du réseau 33 expositions et 37 valises thématiques et tapis de lecture.
- ▶ Elle organise des tournées de spectacles vivants (contes, théâtre, lectures...) dans les bibliothèques du département, permettant une approche plus ludique de la lecture.
- ▶ Elle conseille et aide à la réalisation de projets d'animation initiés par les responsables des bibliothèques.

70
supports
d'animation

19
professionnels

260 000

ouvrages (livres, CD, DVD, revues)

1M€ de budget



Former les bibliothécaires

- ▶ Pour garantir une qualité de service aux usagers, la BDP forme gratuitement le personnel des bibliothèques, qu'il soit salarié ou bénévole, à l'ensemble des aspects de leur métier, par l'organisation de stages techniques abordant des thématiques variées.

LE RÉSEAU ACTUEL DES BIBLIOTHÈQUES DE LA MARNE

Au 1^{er} janvier 2011, la BDP dessert 134 lieux de lecture publique dans la Marne dont :

- 46 bibliothèques
- 74 points relais lecture
- 14 villages desservis directement par le bibliobus.



➤ Les bibliothèques du réseau sont inégalement réparties sur le territoire marnais mais sont en cohérence avec la localisation des bassins de population.

➤ A l'exception de 9 bibliothèques qui alimentent en documents des annexes situées dans des communes environnantes, tous les autres lieux de lecture fonctionnent de manière indépendante.

➤ Si les points relais lecture non rattachés permettent un accès

facilité à la lecture dans les petites communes, ces lieux sont en réalité peu fréquentés par les usagers. En effet, ils sont tenus par des bénévoles motivés mais peu formés, sont ouverts quelques heures par mois et ne disposent que d'un fonds essentiellement constitué des documents prêtés par la BDP.

➤ 14 communes sont encore desservies par un prêt direct alors que ce mode de desserte doit progressivement disparaître au profit de structures d'accueil durables.

LE NOUVEAU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE : AMÉLIORER L'OFFRE DE LECTURE EN MILIEU RURAL

Afin d'encourager une politique d'aménagement du territoire équilibré en matière de lecture publique, un nouveau plan de développement a été adopté par l'assemblée départementale en mai 2010. Il propose de structurer en réseau chaque intercommunalité, en tenant compte des lieux de lecture publique existants, des bassins de vie et des attentes de la population. Cette réorganisation est rendue possible grâce à l'évolution des systèmes informatiques désormais hébergés sur le web.

La bibliothèque « tête de réseau »

Les communautés de communes qui possèdent sur leur territoire une bibliothèque répondant aux critères suivants : **12 h d'ouverture par semaine, 2 € minimum de budget par habitant, une surface supérieure à 100 m² et l'emploi d'un personnel qualifié**, se verront attribuer pour leur bibliothèque le label « tête de réseau ».

- › La bibliothèque « tête de réseau » sera alimentée trois fois par an par la BDP. Elle sera à son tour chargée de desservir les points relais lecture de l'intercommunalité qui deviendront des annexes, avec lesquelles elle partagera un catalogue en ligne commun grâce à un logiciel multi-sites.
- › Un véhicule navette de la BDP lui apportera tous les mois les documents réservés qui seront à redistribuer dans les annexes.
- › Une politique d'animation à l'échelle intercommunale pourra être envisagée.

Les bibliothèques « associées »

Les communautés de communes qui possèdent sur leur territoire plusieurs bibliothèques répondant aux critères suivants : **un temps d'ouverture hebdomadaire compris entre 4 h et 12 h, un budget par habitant compris entre 0,50 € et 2 €, une surface comprise entre 25 m² et 100 m², une équipe de bénévoles formés ou 1 salarié qualifié**, seront encouragées à acquérir un logiciel multi-sites afin que les bibliothèques de la communauté de communes puissent travailler en réseau.

- › Les bibliothèques « associées » pourront proposer un catalogue commun et faire des acquisitions concertées.
- › La BDP continuera à desservir deux fois par an chaque bibliothèque associée avec le bibliobus et leur proposera un service mensuel de navette qui acheminera les documents réservés.

- › Pour garantir un fonctionnement cohérent, un comité de pilotage sera mis en place. Bibliothécaires et élus y décideront de la politique d'achat et d'animation à mener.
- › Pour le prêt entre bibliothèques, l'organisation du transport des documents devra être prévue et conventionnée.

A noter : Certaines bibliothèques associées pourront être labellisées « tête de réseau » et seront chargées de desservir les points relais lecture qui leur seront rattachés et qui deviendront des annexes.



Les avantages pour l'utilisateur

- › En se rendant dans un point relais lecture, l'utilisateur aura la même offre que s'il fréquente une bibliothèque de taille plus importante.
- › Il disposera d'une carte de prêt unique qui lui permettra d'emprunter un document dans un lieu et de le rendre dans un autre.
- › L'hébergement sur le web des catalogues des bibliothèques permettra à l'utilisateur de consulter en ligne et de réserver des ouvrages s'il est inscrit dans l'une des bibliothèques du réseau.
- › Il pourra réserver dans l'une des bibliothèques de son secteur des documents qu'il aura repéré sur le site de la BDP.



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

Bibliothèque départementale de prêt
200 avenue du Général Sarrail - 51038 Châlons-en-Champagne cedex
tél. 03 26 70 48 34 - fax 03 26 70 27 26
courriel : bdp51@cg51.fr - www.marne.fr